



**SIPPEREC**  
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique  
en Ile-de-France

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

**Bénéficiez d'un financement à 100 %  
pour vos travaux**

LES FICHES  
**pratiques**  
du SIPPEREC

### ⚡ ÉNERGIES

**Vous souhaitez améliorer le cadre de vie des habitants ? Faites disparaître les réseaux aériens de distribution électrique sans aucune charge financière pour le budget communal.**

#### **L'objectif : enfouir la totalité du réseau électrique aérien sur votre commune en 4 ans**

Depuis 2011, plus de 530 km de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. Néanmoins, il reste encore 560 km de réseau aérien (soit 6,11 % du réseau basse tension), un réseau fragile, soumis aux intempéries et qui encombre les trottoirs. La priorité est donnée à l'enfouissement du réseau électrique en fil nu, non isolé et vétuste.

- **Engagez dès maintenant un programme pluriannuel d'investissement pour enfouir vos réseaux aériens de distribution électrique et utilisez les financements disponibles qui couvrent 100 % des études et des travaux.** Vous pouvez profiter des avantages financiers de la convention de partenariat signée avec ERDF.
- **Pour l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécoms), dont la majeure partie reste à charge de la commune, le SIPPEREC propose un dispositif de préfinancement intéressant.**

### À SAVOIR

La nouvelle convention de partenariat permet désormais de financer jusqu'à 50 % de la rénovation du réseau d'éclairage public (génie civil) en cas de travaux coordonnés.

#### **Les bénéfices de l'enfouissement**

**Les bénéfices sont nombreux : esthétisme, sécurité, qualité...**

L'enfouissement des réseaux électriques permet en effet d'**améliorer le cadre de vie des habitants**, en réduisant la pollution visuelle.

Compte-tenu de l'âge du réseau en fil nu (plus de 50 ans), leur résorption est aussi un **enjeu de sécurité et de renouvellement**.

Enfin, l'enfouissement **améliore la qualité de distribution**, car les réseaux souterrains résistent aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...).

#### **Vers la fin des réseaux aériens sur le territoire du SIPPEREC...**

Sur les **82** villes adhérentes à la compétence électricité :

**13** villes n'ont plus de réseau ;

**3** villes n'auront plus de réseau d'ici fin 2016 ;

**47** villes ont déjà engagé des programmes pluriannuels visant à enfouir ces réseaux dans les 3 prochaines années.



### VOTRE CONTACT

**Jean-François Brauge**

Responsable du pôle enfouissement des réseaux  
jbrauge@sipperec.fr // 01 44 74 85 61

**Plus d'infos : [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)**

# ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

LES FICHES  
**pratiques**  
du SIPPEREC

**Bénéficiez d'un financement à 100 % pour vos travaux**

## ⚡ ÉNERGIES

### Une étude personnalisée par ville

Le SIPPEREC, en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour aider les élus et les services voirie à établir un programme pluriannuel d'enfouissement. Cette étude permet d'identifier les zones où les travaux sont prioritaires et s'accompagne d'un descriptif des travaux à réaliser et du budget afférent.

### Plusieurs options pour enfouir vos réseaux aériens

- **Soit la ville décide d'enfouir les réseaux électriques uniquement et de laisser les autres réseaux (télécoms et éclairage public) en aérien**

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC ou d'ERDF sont pris en charge à 100 %. Aucune participation financière n'est demandée à la ville.

- **Soit la ville profite de l'enfouissement des réseaux électriques pour résorber les autres réseaux de façon coordonnée**

La collectivité a le choix de financer seule l'enfouissement des réseaux télécoms sur ses fonds propres ou de solliciter la solution de portage financier proposée par le SIPPEREC. Les opérateurs télécoms sont tenus de participer financièrement à toutes les opérations conduites par le SIPPEREC à hauteur de 8 % environ du coût total des travaux.

### Le portage financier du SIPPEREC : comment ça marche ?

Le SIPPEREC propose aux collectivités un préfinancement pour les opérations d'un montant égal ou supérieur à 470 000 € TTC. L'enfouissement des réseaux doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC.

Les emprunts sont contractés par le SIPPEREC à taux fixe avec des annuités constantes sur une durée de 15 ans. Grâce au préfinancement, la collectivité peut ainsi étaler la dépense d'investissement dans le temps et limiter son endettement bancaire.

### Un exemple concret

Les recettes annuelles d'une ville de 19 000 habitants liées aux réseaux (taxe sur l'électricité, redevances d'occupation du domaine public) s'élèvent à 429 000 € en moyenne. Pour financer une opération d'enfouissement des réseaux télécoms de 1,5 M € TTC, la ville rembourse 115 000 € par an pendant 15 ans<sup>1</sup> et le SIPPEREC rembourse la part due par les opérateurs télécom (225 000 €) dès qu'il la perçoit ainsi que le fonds de compensation de la TVA (246 000 €).

**Les échéances d'emprunt pour cette opération sont de l'ordre de 20 % des recettes perçues par la ville au titre des réseaux électriques et télécoms. Les recettes liées à ces réseaux permettent donc de financer leur enfouissement.**

(1) Pour un taux de 1,3 %

